

LIBAN

| Faits marquants |

- Le Conseil des ministres libanais a publié un décret qui autorise les réfugiés enregistrés à séjourner temporairement dans le pays pour une durée maximale d'un an.
- Le HCR a coopéré avec le ministère de l'Éducation pour assurer l'accès des enfants réfugiés à l'école.
- Grâce à la collaboration avec le ministère de la Santé, plusieurs dispensaires ont accepté de fournir des soins aux réfugiés aux mêmes conditions que celles offertes aux ressortissants libanais.
- Le nombre de détentions de personnes relevant de la compétence du HCR observé en 2010 a diminué par rapport à l'année précédente. Le HCR est venu en aide aux réfugiés et demandeurs d'asile détenus en leur offrant une aide juridique, des articles alimentaires et non alimentaires, une formation professionnelle et un accompagnement psychosocial, ainsi qu'en intervenant auprès des autorités pour obtenir leur libération.
- L'Organisation a fourni une aide financière mensuelle à quelque 4 250 réfugiés, des bons alimentaires à 7 200 réfugiés et des protections périodiques à 4 400 réfugiés.

| Environnement opérationnel |

En 2010, l'opération du HCR au Liban a été perturbée par une intensification de l'instabilité politique et par d'importants flux de population. Toutefois, il a été possible de renforcer la préparation aux situations d'urgence et de progresser dans les activités de plaidoyer, ainsi que dans l'élaboration de cadres législatifs.

Le HCR s'est efforcé d'apporter une protection, de répondre aux besoins humanitaires essentiels, de trouver des solutions à la situation des réfugiés et de prévenir ou de réduire les cas d'apatridie. Si l'afflux de nouveaux arrivants en provenance d'Iraq s'est poursuivi, le nombre d'arrivées a été compensé par le nombre de départs, soit au titre d'une procédure de réinstallation, soit dans le cadre d'un rapatriement librement consenti en Iraq.

Personnes relevant de la compétence du HCR

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés¹	Iraq	7 600	7 600	38	34
	Pays divers	320	320	31	31
Apparentés réfugiés	Pays divers	110	110	89	10
Demandeurs d'asile	Iraq	600	600	27	25
	Soudan	500	500	6	5
	Rép. arabe syrienne	140	140	31	33
	Pays divers	90	90	32	17
Total		9 360	9 360		

¹ Ce nombre est en très nette baisse par rapport à celui de l'année 2009, qui était fondé sur des estimations préliminaires. De récentes évaluations sur le terrain ont permis de conclure que le chiffre exact correspondait au nombre de réfugiés enregistrés auprès du HCR. Ces conclusions n'ont pas été réfutées.



Les personnes réfugiées au Liban ont continué à vivre dans la crainte constante d'une arrestation, d'une longue période de détention, puis d'une expulsion. Les réfugiés ont eu de plus en plus de difficultés à assurer leur subsistance, en raison de l'augmentation du coût de la vie et des difficultés d'accès au marché de l'emploi.

| Réalisations et impact |

• Objectifs et cibles prioritaires

L'objectif principal du HCR était de préserver et d'élargir l'espace de protection disponible pour les personnes relevant

de sa compétence au Liban, notamment en les aidant à subvenir à leurs besoins essentiels.

Environnement de protection favorable

- Le Conseil des ministres a publié un décret élargissant l'espace de protection offert aux réfugiés enregistrés au Liban. Le décret indique que : 1) le Liban n'est pas un pays d'asile temporaire ou permanent ; 2) la loi sur l'entrée et la sortie des étrangers doit être appliquée et les décrets nécessaires publiés ; 3) le statut de réfugié doit être accordé par le HCR en fonction de critères fixés et objectifs qui justifient la demande d'asile ; 4) l'expulsion des demandeurs d'asile sera suspendue pendant un délai maximal de deux mois à compter du dépôt de la requête et tous les demandeurs d'asile déboutés seront expulsés ; 5) les réfugiés reconnus comme tels recevront un permis de séjour exceptionnel d'une durée de trois mois, renouvelable tous les trois mois pour une durée maximale d'un an, afin de laisser au HCR le temps de solliciter des visas d'entrée dans des pays tiers.

Procédures de protection équitables

- À défaut d'un cadre législatif applicable à la protection des réfugiés et de procédures d'enregistrement, le HCR a assumé la pleine responsabilité de l'enregistrement, de l'établissement des profils et de la détermination du statut de réfugié.
- En 2010, le délai moyen entre la première prise de contact avec le HCR et l'enregistrement effectif a été de trois mois pour les Iraquiens et d'un mois pour les ressortissants d'autres pays. Plus de 4 000 personnes, en majorité iraqiennes, se sont enregistrées auprès du HCR en 2010.

Protection contre la violence et l'exploitation

- Plus de 100 personnes relevant de la compétence du HCR ont été détenues en 2010. Cependant, les relations entre le HCR et la Direction générale de la sécurité générale se sont améliorées. Fait significatif, le nombre de libérations

a augmenté au cours de l'année. Toutefois, le taux cumulé d'arrestations et d'expulsions est demeuré supérieur au taux de libérations, le rapport étant de deux pour un.

- Le HCR a dispensé des conseils juridiques à 380 personnes relevant de sa compétence au cours de l'année. Il a également assuré la représentation juridique de 50 personnes pour différentes questions. En outre, 720 personnes ont bénéficié d'une aide pour régulariser leur statut.
- Afin de sensibiliser l'opinion à la violence sexuelle et sexiste et d'intégrer les programmes destinés à la prévenir et à la contrer dans des activités communautaires, le HCR et ses partenaires ont organisé une série d'activités dans le cadre de 16 journées de mobilisation contre la violence sexuelle. Une centaine de femmes réfugiées vulnérables ont bénéficié d'une formation pour apprendre à identifier les violences sexuelles et sexistes et ont été informées des services de soutien existants. Une trentaine d'enfants ont participé à un concours de rédaction, consistant à décrire les effets négatifs de la violence sexuelle et sexiste sur leur vie. En même temps, 30 jeunes ont participé à un concours de dessin et de photographie sur ce thème.

Besoins et services essentiels

- Quelque 86 pour cent des enfants de réfugiés, filles et garçons, âgés de quatre à 17 ans ont fréquenté des établissements scolaires au cours de l'année 2009-2010. Les taux de scolarisation pour l'année 2010-2011 ont augmenté car plus de 1 200 enfants réfugiés ont été inscrits dans des écoles primaires et secondaires (1^{er} cycle) et ont bénéficié de cours, de manuels, de matériel scolaire et de frais de transport. Le HCR est également venu en aide à 380 enfants inscrits à la maternelle afin de faciliter leur entrée à l'école primaire.
- Des soins de santé ont été dispensés à plus de 7 600 personnes, le HCR ayant signé des accords avec 10 hôpitaux publics et privés implantés à travers le Liban pour permettre aux réfugiés d'accéder à leurs services aux mêmes conditions que les ressortissants.

- L'Organisation a offert une aide financière mensuelle à quelque 4 200 réfugiés, des bons alimentaires à environ 7 200 personnes, et des protections périodiques à 4 400 autres.

Autogestion et participation communautaires

- Des volontaires, hommes et femmes, ont été mobilisés pour identifier les personnes ayant des besoins spécifiques au sein de leurs communautés et les orienter vers des services de soutien et d'accompagnement. Des agents de santé bénévoles ont également été mobilisés pour sensibiliser les membres de leurs communautés aux questions sanitaires et les guider.



Enfants réfugiés originaires d'Iraq au centre communautaire géré par l'association Amel et le HCR à Beyrouth (Liban).

HCR / A. YUNGROVA

Solutions durables

- Le HCR a soumis des demandes de réinstallation pour plus de 3 000 réfugiés, alors que la cible initiale était de 2 000, et 1 850 réfugiés ont quitté le Liban pour se rendre dans des pays tiers.

Relations extérieures

- Le HCR a organisé des réunions de consultation avec ses partenaires afin de convenir des éléments du Plan d'intervention régional destiné à répondre aux besoins des réfugiés irakiens. Plus de 220 articles et reportages ont été publiés au sujet des réfugiés et des demandeurs d'asile dans les médias locaux, régionaux et internationaux.

Logistique et appui aux opérations

- Le HCR a organisé six sessions de formation à l'intention de partenaires d'exécution. Au cours de l'année, 60 visites de vérification des projets ont été entreprises.

Appui central et régional

- Le centre de réinstallation régional a rédigé et actualisé un document sur la réinstallation des réfugiés irakiens, ainsi que des documents sur les mouvements secondaires et sur les réfugiées irakiennes dans des situations à risque. Des notes d'orientation sur diverses populations réfugiées ont également été diffusées. Un cadre pour rendre compte de la fraude dans des domaines de la protection, en particulier de la réinstallation, a été élaboré et diffusé.

Contraintes

Le Liban n'est pas signataire de la Convention de 1951 sur les réfugiés ni du Protocole de 1967. De plus, il n'existe pas de lois ou de pratiques administratives pour répondre aux besoins particuliers des réfugiés et des demandeurs d'asile. Par conséquent, les réfugiés sont non seulement exposés à de graves problèmes de protection, mais contraints de vivre dans la pauvreté car ils n'ont pas de possibilités d'assurer leur autosuffisance.

Les conditions de sécurité précaires observées dans le pays représentent une contrainte majeure, entravant les opérations du HCR.

Informations financières

Alors que les besoins pour le Liban s'élevaient à plus de 13,5 millions de dollars E.-U. en 2010, seulement 9,2 millions de dollars E.-U. ont été débloqués, soit un écart de 27 pour cent entre le montant requis et le montant disponible. De ce fait, seuls 3 000 réfugiés ayant des besoins spécifiques ont pu bénéficier d'une aide matérielle. Les 6 000 autres, privés de soutien, ont été exposés à différents risques, tels que l'emploi illégal et l'exploitation professionnelle, le travail des enfants, l'abus de stupéfiants et la violence domestique. Si le budget a permis au HCR de prendre en charge les besoins des réfugiés et des demandeurs d'asile dans le secteur de la santé primaire, il n'a pas été suffisant pour assurer la totalité des soins d'urgence et tertiaires.

Organisation et mise en œuvre

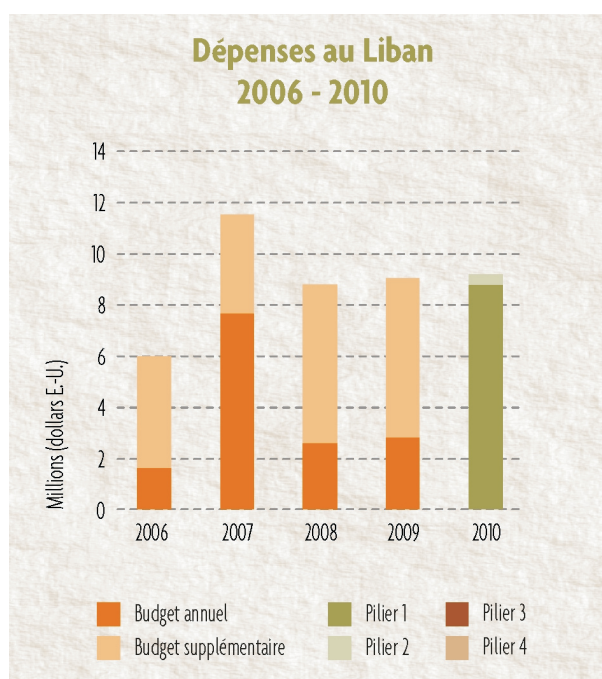
Le HCR ayant la responsabilité pleine et entière de la protection des réfugiés, ainsi que des solutions durables et de l'assistance en leur faveur au Liban, en 2010, le bureau s'est attaché en priorité à renforcer ses capacités afin de continuer à être un partenaire de confiance pour le Gouvernement. Le bureau du HCR au Liban assure également des fonctions de gestion, de supervision et de conseil pour le centre de réinstallation régional, qui traite les dossiers en provenance de tous les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord.

Présence du HCR en 2010

□ Nombre de bureaux	1
□ Effectifs totaux	67
Internationaux	14
Nationaux	30
JEA	1
VNU	17
Autres	5

Collaboration avec les partenaires

Au Liban, le HCR a mené ses opérations par l'intermédiaire de cinq partenaires d'exécution et de 16 partenaires opérationnels, parmi lesquels figuraient des ONG locales et internationales, des institutions onusiennes, des organisations donatrices et des homologues gouvernementaux. Tous ces partenaires ont bénéficié d'une meilleure coordination grâce aux groupes de travail sectoriels sur les secours et l'autonomisation des communautés, constitués au titre du Plan d'intervention régional. Certaines institutions onusiennes, telles que l'OMS, l'UNICEF et l'UNESCO, ont partagé leurs compétences et fourni leur appui. L'approche participative a été largement mise à profit et des réfugiés ont pris part à 14 groupes de discussion.



| Évaluation générale |

En 2010, les réfugiés ont été confrontés à de graves difficultés au Liban, en particulier dans les zones urbaines. Le HCR est venu en aide aux plus démunis, en leur prodiguant une assistance matérielle et financière. Il a également renforcé la coordination avec ses partenaires afin de réduire la dépendance.

L'enregistrement, la délivrance de documents et l'aide humanitaire aux réfugiés sont demeurés au cœur du travail de protection de l'Organisation. Du fait de l'afflux de populations observé en 2010, le nombre de nouveaux enregistrements a augmenté de 18 pour cent. Quoiqu'en recul par rapport à l'année précédente, le nombre de réfugiés détenus pour entrée ou séjour illégal dans le pays est demeuré élevé. Le HCR a recommandé d'entreprendre une réforme législative et administrative pour mettre fin à la pratique consistant à placer en détention les réfugiés en situation irrégulière.

Partenaires
Partenaires d'exécution
ONG : Amel, Association Justice et Miséricorde, Caritas Liban, Conseil des Églises du Moyen-Orient
Partenaires opérationnels
Organismes gouvernementaux : Direction générale de la sécurité générale
ONG : Conseil danois pour les réfugiés, Conseil norvégien pour les réfugiés, Frontiers Association, <i>International Medical Corps</i> , <i>Save the Children</i> (Suède)
Autres : FNUAP, OIM, OIT, OMS, UNESCO, UNICEF

Budget, revenus et dépenses au Liban | dollars E.-U.

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	Total
BUDGET FINAL	13 067 443	470 500	13 537 943
Revenus issus des contributions ¹	908 234	0	908 234
Autres fonds disponibles	7 881 577	450 797	8 332 374
TOTAL DES FONDS DISPONIBLES	8 789 811	450 797	9 240 608

VENTILATION DES DÉPENSES

Environnement de protection favorable

Cadre juridique national	55 176	127 611	182 786
Cadre administratif national	59 683	0	59 683
Prévention de l'apatridie	0	139 015	139 015
Coopération avec les partenaires	0	127 611	127 611
Attitudes du public à l'égard des personnes prises en charge	81 989	0	81 989
Sous-total	196 847	394 237	591 083

Procédures de protection équitables

Enregistrement et établissement de profils	418 187	0	418 187
Détermination de statut juste et efficace	304 228	0	304 228
Sous-total	722 415	0	722 415

Protection contre la violence et l'exploitation

Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	86 766	0	86 766
Protection des enfants	92 687	0	92 687
Détention non arbitraire	498 110	0	498 110
Accès aux solutions juridiques	57 778	0	57 778
Sous-total	735 340	0	735 340

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	Total
<i>Besoins élémentaires et services essentiels</i>			
Articles ménagers et d'hygiène de base	364 478	0	364 478
Soins de santé primaire	698 582	0	698 582
Éducation	446 656	0	446 656
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	354 590	0	354 590
Sous-total	1 864 306	0	1 864 306
<i>Autogestion et participation communautaires</i>			
Évaluation participative et mobilisation communautaire	181 150	0	181 150
Autosuffisance et moyens d'existence	106 858	0	106 858
Sous-total	288 008	0	288 008
<i>Solutions durables</i>			
Retour volontaire	55 776	0	55 776
Réinstallation	1 998 418	0	1 998 418
Sous-total	2 054 194	0	2 054 194
<i>Relations extérieures</i>			
Relations avec les donateurs	38 413	0	38 413
Partenariats	44 791	0	44 791
Information	72 525	0	72 525
Sous-total	155 729	0	155 729
<i>Logistique et appui aux opérations</i>			
Gestion de programme, coordination et appui	1 633 302	56 560	1 689 862
Sous-total	1 633 302	56 560	1 689 862
Versements aux partenaires d'exécution	1 123 724	0	1 123 724
Autres objectifs	15 947	0	15 947
Total	8 789 811	450 797	9 240 608

¹ Les revenus issus des contributions incluent des coûts d'appui indirects prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les "Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat". Les contributions affectées à tous les piliers sont incluses dans le Pilier 1.